



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 74 (dont 20
procurations)

N° 10

OBJET :

**SCHEMA DE
MUTUALISATION**

SERVICES COMMUNS

**APPROBATION DES
CONVENTIONS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture

le : 07 OCT. 2021

Publiée ou notifiée

le : 07 OCT. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT (à partir de la délibération n°51), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°11), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD (à partir de la délibération n°9), Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER (de la délibération n°1 à 35 et à partir de la délibération n°39), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT (à partir de la délibération n°20), Henri SARRE (à partir de la délibération n°9), Corinne IBARRA, Claude MALHURET (de la délibération n°1 à 30 et à partir de la délibération n°35), Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires. formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE, Michèle CHARASSE à Nicole COULANGE, Jean-Claude BRAT à Jean-Sébastien LALOY (jusqu'à la délibération n°50), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Ludivine DUFRAISE à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jacques TERRACOL, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Annie DAUPHIN à Jean-Sébastien LALOY, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD (jusqu'à la délibération n°10) Jacques BLETTY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Jean ALMAZAN, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°19), Henri SARRE à Corinne IBARRA (jusqu'à la délibération n°8) Alexis BOUTRY à Evelyne VOITELLIER, Linda PELISSIER à Corinne IBARRA, Sylvie DUBREUIL à Evelyne VOITELLIER.

Absents excusés :

MM. François SZYPULA, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2 permettant à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres, de se doter de services communs, en dehors des compétences transférées,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la délibération n°23B/ du conseil communautaire du 9 avril 2015 portant création du service commun Instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols (ADS) à effet du 1^{er} juillet 2015,

Vu la délibération n°4B/ du conseil communautaire du 5 novembre 2015 portant création des services communs suivants à effet du 1^{er} janvier 2016 :

- ressources humaines,
- finances,
- marchés publics - achats,
- conseil juridique, assurances, patrimoine et fiscalité,
- systèmes d’information,
- archives.

Vu la délibération n°6B/ du conseil communautaire du 8 décembre 2016 portant création du service commun des Sports à effet du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n°8A/ du conseil communautaire du 16 novembre 2017 confirmant la création des services communs ADS, ressources humaines, finances, marchés publics-achats, conseil juridique, systèmes d’information et archives,

Vu la délibération n°8B/ du conseil communautaire du 16 novembre 2017 confirmant la création des services communs Bâtiments, Voiries et réseaux, Espaces verts, Sports et Centre technique intercommunal pour le secteur Nord de l’agglomération,

Vu l’examen par la commission n° 5 le 15 septembre 2021,

Vu l’avis rendu par le comité technique de Vichy Communauté en date du 17 septembre 2021,

Considérant que les effets de ces mises en commun, conformément aux dispositions de l’article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont réglés par convention, après établissement d’une fiche d’impact décrivant notamment les effets sur l’organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents,

Considérant que l'ensemble des conventions définissant le niveau d'intervention de ces services communs ainsi que leurs modalités de fonctionnement, d'organisation et de financement arrivent à échéance le 31 décembre 2021,

Propose au Conseil Communautaire

- d'approuver les conventions ci-jointes, définissant le niveau d'intervention de ces services ainsi que leurs modalités de fonctionnement, d'organisation, et de financement, lesquelles seront adaptées à la situation de chaque commune,

- d'imputer sur les attributions de compensation, sauf dispositions contraires explicitement stipulées, les coûts liés au fonctionnement des services communs, conformément aux modalités de calcul et de révision figurant dans chaque convention pour les communes concernées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces dispositions,

- décide d'autoriser le président, ou son représentant, à signer lesdites conventions à mettre en place entre chaque commune et la Communauté d'Agglomération, ainsi que tout avenant sans incidence financière qui pourrait intervenir ultérieurement et tout autre document concernant le fonctionnement de ce service commun,

- demande aux communes de l'agglomération de bien vouloir proposer à leur prochain Conseil Municipal une délibération visant à approuver l'adhésion à ces services communs, autoriser le Maire à conventionner avec la Communauté d'Agglomération pour la gestion des activités des services communs qui les concernent, et approuver, le cas échéant, l'imputation des coûts liés à la création des services communs sur les attributions de compensation des communes,

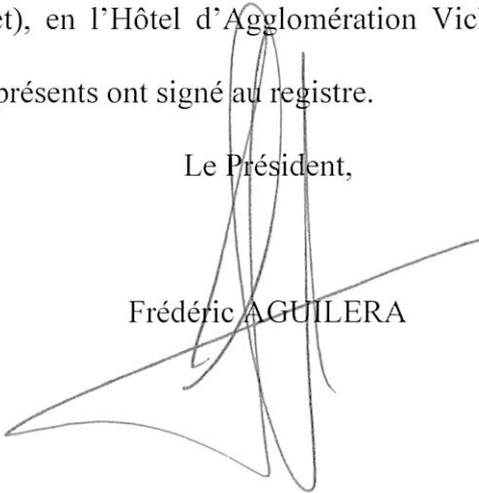
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, 2 abstentions : Mme Réchard et procuration M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 30 septembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°10 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2021 SCHEMA DE MUTUALISATION SERVICES COMMUNS APPROBATION
DES CONVENTIONS TRANSMISSION COMPLEMENTAIRE

.....
Date de décision: 30/09/2021

Date de réception de l'accusé 08/10/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 30SEPT2021_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210930-30SEPT2021_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20210930-30SEPT2021_10-DE-1-
1_1.pdf)